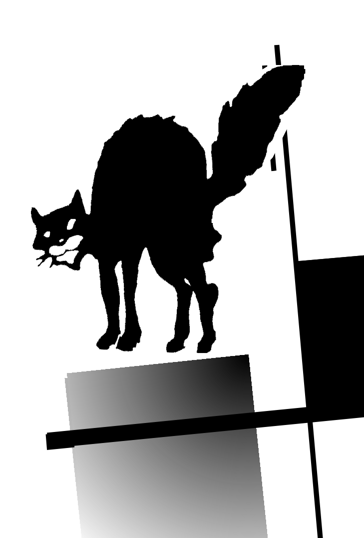


JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE DE CHAMPAGNE ARDENNE

LE CHAT NOIR

Numéro 5, Nouvelle série

0,75 €

Juin 2005

Vu pour la dernière fois au Conseil Général de la Marne

Ce mercredi 25 mai, une vingtaine de personnes ont investi la séance publique du Conseil Général de la Marne et l'ont interrompue quelques minutes plus tard.
Il s'agissait, en effet, de remettre le Prix Orwell 2004 de la "localité la plus liberticide de France" à M. Savary, président du dit conseil.
Celui-ci avait été dûment récompensé par les "big brother awards" pour avoir organisé l'an dernier une opération de fichage informatisé de la population en difficulté de Vitry-le-François.
M. Savary ne s'était cependant pas déplacé à Paris pour recevoir son prix en janvier dernier.
Une délégation, composée de représentants des collectifs antidélation marnais et ardennais, du collectif national unitaire, des "big brother awards" et de Ras l'front Reims, s'est donc rendue à cette session pour lui remettre le prix en mains propres.



Forte Récompense
Vu pour la dernière fois au Conseil général de la Marne

Cette délégation a pris la parole en début de session et a interpellé les conseillers généraux sur les pratiques liberticides et illégales réalisées l'an dernier en leurs noms. A cette époque M. Savary s'était engagé, suite à une manifestation, à détruire les fiches qu'il avait commandées aux différents services médico-sociaux qui avaient été sommés de les remplir.

Or, il a lui-même déclaré le 24 mars dernier sur France 3 que ces fiches n'avaient pas été détruites mais "anonymisées".
Rappelons que cette opération de fichage s'est effectuée dans le cadre du pré-projet de loi de prévention de la délinquance, initié par Sarkozy, devenu depuis projet interministériel (voir Hors Série n°10 de Courant Alternatif) et qui sera sans doute présenté cet été à l'assemblée nationale.
Vitry-le-François avait été sélectionnée parmi 25 autres villes "pilotes" criminogènes.
Après l'action, le groupe a pu sortir sans encombres et tenir une conférence de presse.

Dans ce numéro :

Abonnez vous.

ABONNEMENT SIMPLE:
1 x 10 numéros : 6,10 €
1 x 20 numéros : 12,20 €

ABONNEMENT GROUPE:
Pour 2 x 10 numéros: 11,45 €
Pour 3 x 10 numéros: 16,00 €
5,35 € de plus par abonnement supplémentaire.

Chèques à l'ordre de:
"La Galère - Le Chat Noir"
c/o EGREGORE
BP 1213
51058 Reims cedex

Supplément à Courant alternatif, n° 150, Juin 2005
Com. Par. : AS 72313

Pour les seules obligations légales
Dir. Publication : Nathalie Federico

Imprimé par nos soins

Correspondance : Egrégore
BP 1213, 51058 Reims cedex

Un nouveau rapport sur la "sécurité des mineurs"

Ce rapport fait suite à l'avant-projet de loi tout sécuritaire de Sarkozy et du rapport populiste et raciste de Bénisti (voir notre H.S. n°10 et divers C.A.). Ce rapport émane de Luc Rudolph inspecteur général de la police nationale et de madame Hermange, sénatrice de Paris qui était chargée de la politique de la petite enfance à la ville de Paris sous Tibéri.
Du beau linge !
Ce rapport entretient tout au long de ses 208 pages la confusion entre mineurs en danger et mineurs délinquants. Ce présupposé, déjà utilisé dans le projet de loi Sarkozy et le rapport Bénisti, est réaffirmé ici comme un axiome. Du coup les gosses peuvent bénéficier des mêmes traitements et les notions de protection et de répression sont maniées sans distinction.
Ce rapport est, malgré tout, beaucoup plus subtil que celui de Bénisti, tout en réaffirmant les principes de base du secret partagé, de l'échange de l'information, la présence des travailleurs sociaux dans les commissariats, le rôle prépondérant du maire dans la coordination des acteurs, l'existence de fichiers informatiques et la vidéo-surveillance "intelligente". Pour remplir ces objectifs le rapport fixe 6 axes : l'axe statistique (nécessité de l'échange d'informations), l'axe préventif (voir plus loin), l'axe institutionnel (rôle prépondérant du maire, projet de formation commune travailleurs sociaux, enseignants et police, …), l'axe éducatif (centres pénitentiaires spécialisés pour mineurs, centres éducatifs fermés ou renforcés, …). Les deux derniers axes stratégiques et politiques rassemblent des propositions de coopération inter-police au niveau européen. Le tout se terminant par le souhait de faire de cette question une "grande cause nationale" qui intégrerait l'obligation de signalement.
Revenons sur l'axe préventif développé dans ce rapport. Il y a tout un catalogue de mesures qui devraient coûter du fric et qui ne risquent pas d'être mises en place comme par exemple le développement de la pédopsychiatrie, secteur aujourd'hui sinistré. Par contre, ce rapport parle de multiplication de points d'accueil et d'écoute notamment dans le milieu scolaire, d'adultes référents pour mieux suivre les mineurs en grande difficulté. En fait, la mise en place de telles structures commence à se faire dans certains collèges et certains lycées, non pas par des assistantes sociales et des infirmières scolaires dont le nombre se réduit mais par des profs bénévoles en dehors de leur temps de travail. Génial, la générosité et surtout le mal-être de ces enseignants vont être utilisés à des fins de contrôle social. Des formations psy, quelque chose à la petite semaine, en dehors du temps de travail de préférence, se mettent en place. Il serait temps que dans l'Education Nationale naissent des poches de résistance et de lutte comme il commence à en exister dans certains services sociaux.
Ces informations sont tirées du site : http://www.abri.org/antidelation où vous pouvez, entre autre, télécharger ce rapport commandé par Raffarin et le ministre de l'intérieur "de cette époque" De Villepin.
.

Le fichage s'étend aux écoles

Un projet de l'Education nationale pour la gestion des élèves de la maternelle au CM2 est né. Il s'agit d'un logiciel pour "*une aide à la gestion des élèves*", "*un partage des données mairies/Education nationale*", "un suivi du parcours et de la scolarité des élèves" avec l'attribution "*d'un identifiant national de l'élève*" permettant de "*suivre la scolarité des élèves dans toutes les écoles publiques et privées*" et de "*suivre les élèves hors école*". Ce logiciel est actuellement testé expérimentalement dans 20 départements dont celui de la Marne. Des directeurs d'école ont donc été invités, de manière plus ou moins obligatoire suivant les départements, à recevoir une formation. Il en va certainement aussi de certains maires, mais là il est encore plus difficile d'avoir des informations.
A la rentrée scolaire 2005, l'utilisation de ce logiciel sera généralisée à l'ensemble des écoles de ces 20 départements puis il sera généralisé à tous les départements pendant l'année scolaire 2006-2007. Ce logiciel est appelé **"base élèves premier degré"** et même si actuellement il fonctionne très mal (d'après des témoignages recueillis auprès de certains directeurs d'école il faut compter 20 minutes par élève pour entrer des données simples), il y a de quoi être plus qu'inquiet. Les problèmes techniques se résoudront rapidement. N'en déplaise d'ailleurs à certains directeurs d'école qui se satisfont du discours de leur administration qui a obtenu la caution de la CNIL ou qui considèrent que ce logiciel n'est pas fiable.
Le syndicat Sud Education des Pyrénées Orientales (66) a réagi et a posé à leur Inspecteur d'Académie un certain nombre de questions importantes :

- Les données individuelles et familiales strictement confidentielles sont-ils des éléments qui figureront dans le fichier ?
- Comment se positionne l'utilisation du système par rapport au Droit Constitutionnel de scolarisation des enfants de sans-papiers ? Est-ce que ce fichier remet en cause leur droit à la scolarité ?
- Le "*partage des données Mairies/Education nationale*" suppose une certaine porosité du système quant aux informations échangées : un directeur signalant une seconde adresse familiale peut-il, à son insu, soulever une enquête auprès des services sociaux de la mairie concernant le problème de l'autorité parentale ? L'échange des fichiers Ecole - Mairie peut-il trouver un prolongement auprès des services de la préfecture ? de police ?

Les réponses apportées par l'Education Nationale sont loin d'être satisfaisantes :

- La sécurisation sera assurée par les services techniques compétents des rectorats et inspections académiques.
- Le rectorat et le ministère n'auront accès qu'à des données anonymes dans le but d'une gestion administrative et statistique.
- L'Inspecteur d'Académie se portera garant du respect de l'application de la nouvelle loi Informatique et Liberté avec l'aide de la CNIL.
- L'accès "mairie" concernera strictement les informations actuellement autorisées (Etat Civil)

Mais lors d'une réunion de "Concertation Base/Elèves" cet Inspecteur de l'Académie des Pyrénées Orientales n'a pas hésité à conclure : " *Je deviens la plus grande source d'information sur l'immigration*". Ah, Bon ! Et si c'était l'un des objectifs de ce logiciel plus ou moins anodin aux dires de certains directeurs d'école ? A suivre…

SOCIAL

Entre 1995 et 2004, la Champagne-Ardenne a perdu près de 18.000 habitants, près de 3.000 emplois dans les industries de biens de consommation, environ 1.000 dans celles des biens d'équipement. Le taux de chômage aurait également baissé : 10,2 % au 4e trimestre 2004 contre 11,7 % pour la même période en 1995. Il est demeuré toutefois supérieur à la moyenne nationale, avec des pointes à 13,3 % dans les Ardennes fin 2004. Les industries agricoles et alimentaires régressent en nombre de salariés, tout comme baissent le nombre d'établissements pour l'industrie automobile.
Réputé industriel, le département de l'Aisne continue de subir de plein fouet les politiques de délocalisation. Dans le bassin de Soissons en particulier avec la perte d'environ 1.500 emplois. Au 4e trimestre 2004, le taux de chômage était de 12, 9 % pour une population de 535.000 habitants. La zone de Chauny-Tergnier-La Fère, ainsi que le Saint-Quentinois et la Thiérache, constituent les trois bassins picards les plus touchés avec des taux allant de 13,6 % à 14,1 %. Entre 1990 et 1999, l'Aisne a perdu 1.770 habitants.
Comme il faut se méfier des chiffres sur le chômage, les données ci-dessus sont contredites par celles de fin avril. La première étude est parue début mai, avant le référendum sur le Traité Constitutionnel Européen, la seconde fin mai, juste après.
Chômage qui a une nouvelle fois progressé en Champagne-Ardenne. Ils étaient 55.943 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE à la fin avril 2005 soit + 0,2 % par rapport au mois précédent. C'est en Haute-Marne que la hausse est la plus importante (+1,8%), tandis que le chômage ne progresse "que" de + 0,3 % dans la Marne (22.004 personnes touchées) et de + 0,2 % dans les Ardennes (14.110 demandeurs d'emploi).
Sur un an, les statistiques sont à la hausse (+1,6%). Il existe cependant de fortes disparités selon les départements avec une baisse de -3,6 % en Haute-Marne et de -0,3 % dans l'Aube tandis que les chiffres progressent de +1,4 % dans les Ardennes et +4,7 % dans la Marne en un an. Toutes les catégories des publics dits fragiles sont concernées par ses mauvais chiffres dans Marne avec une évolution annuelle du chômage de +2,6 % chez les femmes (-0,3 % en région), +4,6 % chez les moins de 25 ans (+2,7% en région) et +7,7 % pour les chômeurs longue durée (+6,9% sur l'ensemble de la Champagne-Ardenne). La Marne conserve cependant un taux de chômage inférieur à la moyenne avec 9,1 % contre 10,5 % dans la région et 10,2 % sur l'ensemble de la France. En Champagne-Ardenne, ce sont les Ardennes qui détiennent le plus mauvais taux de chômage avec 13,7 %. Les jeunes Ardennais de moins de 25 ans ont notamment du mal à trouver du travail (+6,1% de chômeur sur un an) tout comme les chômeurs de longue durée (+7,1%).
Selon les syndicats, le taux de chômage dans le bassin de Reims serait identique à celui des Ardennes.
Selon la CGT, il y avait en mai dans la Marne 18 368 chômeurs indemnisés ASSEDIC, 2 630 chômeurs en fin de droit, 604 préretraités FNE et 7 341 Rmistes, environ 158 000 salariés du privé et 40 000 fonctionnaires.
En Picardie, il y avait ainsi 86.240 demandeurs d'emplois inscrits à l'ANPE, soit une évolution annuelle de 3,3 % là où la tendance n'est "que" de +2 % au plan national. On note une forte progression chez les personnes inscrites depuis un an avec +9,3 %. A noter que les moins de 25 ans représentent 20,8 % des chômeurs, avec une augmentation de +3,7 %.
Des chiffres qui devraient augmenter dans les prochains mois, au regard des fermetures d'entreprises en cours.

Fermeture d'entreprises et suppressions d'emplois

- Le plus important tricoteur de l'Aube, les établissements Savonnet, a entamé une procédure de cessation d'activité. L'entreprise, installée depuis 1954 à Rosières (Aube) et qui emploie 44 salariés, est un sous-traitant qui fabrique des t-shirts et sweat-shirts pour des donneurs d'ordre. Elle devait arrêter son activité fin mai.
- Le tribunal de commerce d'Angers a prononcé la liquidation judiciaire d'UPA lingerie, atelier de confection de lingerie féminine implanté à Romilly-sur-Seine. 86 salariés sont au chômage depuis fin mai.
- L'entreprise de Devanlay (ex-Timwear) de Reims, spécialisé dans la fabrication de pull-over de marque Lacoste, va fermer ses portes. Une réunion du comité central d'entreprise est prévue pour le 21 juin dans l'Aube. Les 16 salariées devraient se retrouver sur le carreau.
- Le tribunal de commerce de Soissons a prononcé la liquidation judiciaire de la société Rotosac (impression et transformation de sacs en papier de luxe), installée depuis 1974 à Château-Thierry. Le Préfet de l'Aisne aurait fait appel de cette décision. Cet appel, suspensif, pourrait permettre à la société de poursuivre son activité au-delà du jour fatidique et permettrait qu'une ultime offre soit déposée auprès du mandataire liquidateur. Si elle n'aboutissait pas, ce sont 60 emplois qui seront supprimés sur le bassin d'emploi de Château-Thierry.
- 21 salariés, dont 17 ouvriers sur 60, de Tissmétal Reims, entreprise en redressement judiciaire, devraient être prochainement licenciés, selon le plan de restructuration communiqué au CE. Selon ce plan, il n'est prévu que le strict minimum prévu par la loi pour les salariés concernés.



- Sur les 90 emplois que compte à Châlons-en-Champagne la SAF (soudure autogène française), spécialisée dans les fils à souder, filiale d'Air Liquide Wending, 71 d'entre eux seraient appelés à disparaître avec la fermeture du site. Seules 19 personnes (1 cadre, six agents de maîtrise, 12 ouvriers) devraient être "recasées".

- Annoncée début février, la fermeture des Nouvelles Galeries d'Epernay sera effective fin juin. Sur les 23 salariées, 9 ont opté pour un reclassement. Les syndicats ont rejeté le plan de sauvegarde de l'emploi proposé par la direction aux salariés. "*Quand on voit aujourd'hui que la famille propriétaire va partir avec 930 M€, alors qu'une salariée, pour 20 ans de service, partira avec environ 7.000 € d'indemnité de licenciement et un congé de reclassement de 6 mois*."
- Dix-sept emplois sont menacés chez Art décor à Saint-Memmie, ainsi que dix autres à Vannes et à Plérin, en Bretagne. A cette occasion, un collectif de salariés du groupe a été créé. Il s'appelle "Solidarité 27", pour les 27 salariés concernés. Ce collectif vient de décider de saisir le TGI d'Orléans afin de demander l'annulation du plan de sauvegarde de l'emploi proposé par le groupe propriétaire d'Art Décor.
- la liquidation judiciaire de l'entreprise Betems à Urvillers, près de Saint-Quentin, spécialisée en clôtures a été prononcée début juin. Une trentaine d'employés et neuf sous-traitants sont directement touchés. Les salariés ont reçu leur lettre pour entretien préalable avant licenciement. Le seul espoir est un rachat de l'entreprise, les carnets de commande étant pleins.
- Après Henkel, après Electrolux, les mauvaises nouvelles se suivent et se ressemblent dans le bassin d'emploi du Pays Rémois. Au cours d'une réunion du comité d'entreprise des Verreries mécaniques champenoises (VMC) implantées entre Saint-Brice-Courcelles et Reims, le directeur général a annoncé le lancement d'une procédure information-consultation en vue de réduire la capacité de production de l'entreprise spécialisée dans la fabrication de bocaux alimentaires et d'emballage. Plusieurs mesures sont envisagées sur le site rémois des VMC : la fermeture du four 9 (l'un des deux fours que compte l'unité) et qui emploie 134 personnes ; l'arrêt de l'activité décor des bocaux (36 emplois) ; l'arrêt de l'activité garnissage des bocaux (50 emplois). Au total, ce sont 228 emplois sur 380 qui seraient supprimés. Au total, 700 emplois directs ou indirects seraient menacés sur le bassin d'emploi par cette fermeture. Considérée longtemps comme le fleuron des entreprises rémoises, les VMC créées en 1911 par Arthur Papon, rachetées par BSN en 1987, puis par Danone, par BSN Glasspack, par Owen-Illinois (groupe américain) en juin 2004, employaient 2.000 personnes en 1967. En 1967, la production était de 80.000 tonnes par an, en 2005, de 150.000 tonnes, ce avec 5 fois moins de salariés !





Reims Aérospace : un sursis de six mois accordé ?

Basé à Prunay, le sous-traitant Reims Aérospace (ex-Reims Aviation) a été placé en redressement judiciaire le 31 mars pour une période initiale de six mois. Une rencontre à huis clos organisée au tribunal de commerce à l'occasion de la remise du rapport de l'administrateur judiciaire au président de la juridiction a eu lieu début juin. "*L'administrateur judiciaire comme le procureur de la République ont demandé de prolonger la période d'observation de six mois. La période d'observation qui devait s'arrêter au 30 septembre devrait être prolongée de six mois, jusqu'au 30 mars 2006. La liquidation judiciaire n'est pas à l'ordre du jour*". Une centaine de salariés de Reims Aérospace s'était massée devant le palais de justice de Reims.

Chantage à l'emploi

Le licenciement économique ou l'abandon d'une partie des primes. Un chantage auquel doit se soumettre la moitié de l'effectif de la société Aisne Tourisme de Marle, soit une quinzaine de chauffeurs. Renoncer à une centaine d'euros par mois sur un revenu moyen de 1.500 euros, c'est le sacrifice auquel les employés doivent faire face. Selon le délégué du personnel, "*Nous sommes payés au-dessus de la convention collective. Et le treizième mois, qui nous a été récemment accordé, devrait compenser le manque à gagner*". En 2004, Aisne Tourisme a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre d'un million et demi d'euros.

Débrayages

- par le personnel de production des Cartonneries nouvelles de Champagne, rue de Courcelles à Reims. Elle fait suite à l'échec des négociations salariales avec la direction. Spécialisée dans la transformation du carton, l'entreprise Cartonneries nouvelles de Champagne, filiale du groupe Socar-Smurfy, est répartie sur deux sites à Reims : le principal rue de Courcelles, l'autre au quartier Trois-Fontaines. Ses effectifs permanents sont d'environ 65 personnes tous services confondus, dont une cinquantaine à la production. La grève aura duré deux jours et demi.
- sur le site saint-quentinois de l'Apave, entreprise spécialisée dans le contrôle de la sécurité des établissements recevant du public : les syndicats dénoncent une absence d'augmentation de leur frais de déplacements, de repas et des salaires, et ce depuis plusieurs années.
- des personnels du groupe sparnacien de maisons de champagne Moët & Chandon, Mercier et Ruinart (vigne, production, administration et agents d'encadrement). Un mouvement fort suivi, à plus de 95 % pour la production et les vignes. Au centre des revendications : salaires, retraites, classification, congés de fin de carrière.



- à la société Materne. Une première pour la direction de l'usine de Boué qui n'avait jusqu'alors jamais eu à enregistrer un seul mouvement de protestation. Le personnel a cessé le travail et a entrepris de bloquer les entrées de matières premières et les sorties de fabrication. Ce mouvement a touché 98 % de la production. Les salariés ont accepté une augmentation de 2,7 % au 1er mai 2005 àlaquelle viendra s'ajouter pour chaque salarié une prime de 100 € en fonction du résultat d'exploitation

- 21 salariés sur 27 (hors cadres) de la branche WL Acier de Westfalia de Château-Thierry, spécialisés dans la fabrication et l'expédition de stalles à traire, ont fait grève début juin. Ils revendiquent une augmentation de la grille des salaires de 11 %.

1.300.000 euros pour les salariés d'Artis aux Prud'hommes

Cela faisait trois ans que cette affaire traînait - précisément depuis juin 2002 -, une action intentée par les salariés d'Artis, société de Monthermé spécialisée dans le traitement de surface, devant le conseil de Prud'hommes. Elle venait ponctuer la mise en liquidation judiciaire. On se souvient de la forte mobilisation du personnel à l'époque : il est vrai que le Pdg s'était distingué en réglant les employés avec des chèques retournés impayés. Cette affaire a fait l'objet de quelque 12 renvois avant que, finalement, la décision ne tombe. Une décision rendue par le conseil de prud'hommes de Charleville-Mézières au bénéfice des cinquante-cinq personnes qui avait esté en justice. L'enveloppe totale que ceux-ci devraient toucher, se monte à 1.300 000 euros. Les indemnités sont comprises entre 6.000 et 50.000 euros par salarié. Dans leurs conclusions, les conseillers prud'homaux se sont surtout fondés sur le fait que le mandataire liquidateur n'avait pas suffisamment cherché à reclasser le personnel d'Artis. A savoir tout de même que le jugement est frappé de l'exécution provisoire. Certains ex-salariés ne perçoivent plus aujourd'hui que 3,91 euros par jour. Les salariés d'Artis attendent aussi beaucoup désormais de la plainte qu'ils avaient déposée au pénal contre leur Pdg.

Criminalisation de la lutte des ex-Knac

D'avril à octobre 2003, les salariés de l'ancienne société Knac de Chauny (02) (confection haut de gamme) se sont battus pour préserver leur emploi, leur outil de travail et chercher un repreneur après la liquidation de leur entreprise. C'est en avril 2003, alors que leur patron a déjà pris la poudre d'escampette et avant même que la liquidation de leur entreprise ne soit prononcée que les salariés de l'usine Knac décident de s'organiser pour veiller sur leur outil de travail. Commence alors une période d'occupation permanente de l'usine, mise à profit par une partie des salariés pour tenter de trouver un repreneur. Celui-ci est finalement trouvé. Il s'agit d'un entrepreneur de la région parisienne qui propose de reprendre les 35 salariés qui se sont battus depuis 6 mois. Parallèlement arrive sur le bureau du tribunal de commerce de Chauny une offre parallèle d'entrepreneurs du Saint-Quentinois, qui proposent la reprise de l'entreprise pour la même somme mais avec une quinzaine de salariés. C'est finalement cette solution que va choisir le tribunal en octobre.

Le même jour, le repreneur arrive dans l'usine toujours occupée avec une dizaine de salariés, également issus de l'ex-Knac mais qui ont vite abandonné la lutte engagée six mois plus tôt. Une explosion de colère s'en suit et des pneus sont brûlés dans la cour de l'usine. La suie s'engouffre par les fenêtres en même temps qu'une pluie de confettis se répand dans les locaux. Le 24 octobre 2003, le repreneur dépose plainte à la gendarmerie de Chauny. Plusieurs salariés, dont les délégués syndicaux, sont entendus à plusieurs reprises par les gendarmes sans qu'aucun d'entre eux ne se soustraie aux convocations.

Dans le cadre de l'instruction, les gendarmes ont procédé le lundi 30 mai 2005 à l'interpellation de 6 ou 7 ex-salariés de Knac. Ils ont été placés en garde à vue pendant dix à douze heures. Arrivée des gendarmes à l'heure du laitier, menottes passées devant les enfants, fouilles au corps, mises à nu, tutoiements, familiarités : les salariés ont témoigné devant des élus et responsables syndicaux et associatifs médusés. *"J'exige des explications et des sanctions à savoir des excuses publiques*", a lancé leur avocat décidé, si besoin est, à déposer plainte contre les ministres de la Justice et des Armées pour voies de fait.

Michel ONFRAY : Traité d'athéologie (Grasset, 288 pages, 18,50 € , 2005)

Le dernier livre de Michel ONFRAY fait un carton à en croire les chiffres de vente, son exposition dans les librairies et les invitations tous azimuts de son auteur. Michel ONFRAY va-t-il enfin être reconnu pour ce qu'il est, à savoir un grand philosophe, reléguant les imposteurs comme BHL aux oubliettes ? En tout cas son livre a le mérite de remettre l'athéisme au goût du jour et de nous apporter une bouffée d'air frais en ce début de millénaire aux relents religieux.

Ce pavé dans la mare politiquement correcte de l'édition française va faire grincer beaucoup de dents car l'auteur ne se soucie pas d'être dans l'air du temps qui veut que l'on tolère tout et n'importe quoi sous prétexte de ne froisser personne. ONFRAY nous rappelle qu'avant d'être une loi, la laïcité était et reste avant tout un combat. Au début du siècle dernier, l'Eglise envoyait ses troupes de choc combattre les libres penseurs. L'intolérance était bien de son côté et non pas du nôtre comme voudraient nous le faire croire aujourd'hui ces pauvres croyants qui se complaisent dans un statut de victimes. Le philosophe des Lumières dresse un récapitulatif des faits et méfaits des croyants de tout poil, chantres de l'obscurantisme et assassins de la culture. Leurs cibles ? Le savoir, la philosophie, la science, l'intelligence, les femmes, la sexualité, les esprits libres, la force, la beauté, la vie réelle.

La Bible, Ancien et Nouveau Testament, le Talmud, le Coran, il a tout lu, disséqué, comparé, « digéré » et nous en retrace les grandes lignes. Les fidèles de ces trois monothéismes n'ont pour la plupart qu'une connaissance superficielle de leur Livre, choisissant à la carte les passages qui leur conviennent, ce qui explique cet antagonisme entre les partisans de la religion de l'amour et ceux qui tuent au nom de leur Dieu, aucun n'est dans le faux, les textes sacrés se révélant être un condensé des haines et passions de toute une époque. Pour ONFRAY, la théologie de la Libération comme l'intégrisme se justifient l'un et l'autre dans les textes. Hitler se référera à Jésus chassant les marchands du temple pour son programme antisémite. Les sionistes trouveront toutes les justifications à leurs exactions contre les Palestiniens dans la Torah. Les fous d'Allah ne font qu'appliquer aujourd'hui nombres de sourates d'hier du Coran. Les croyants opposants à tous ces massacres et prônant réellement l'amour du prochain appliquent aussi à la lettre d'autres passages des mêmes livres.

ONFRAY nous invite dans son livre à reprendre le combat là où il s'est arrêté, pas façon « 3ème République » mais en s'inscrivant dans les luttes de notre époque, en faisant fi des censeurs d'où qu'ils viennent même si c'est de nos propres rangs, pour en finir enfin avec ces archaïsmes. **Stéphan**

Un nouveau contrôle des chômeurs

"*Le Medef réclame depuis longtemps ce renforcement du contrôle des chômeurs*, *le gouvernement avait un temps inscrit dans son projet de loi les conditions conduisant à la réduction ou à la suppression des allocations chômage. Mais devant l'hostilité des syndicats, le gouvernement avait reculé, renvoyant les critères d'application du contrôle de la recherche d'emploi à un décret en Conseil d'Etat.* [.] *La peur du gouvernement que le non l'emporte lors du référendum sur le projet de traité constitutionnel a des effets insoupçonnés. Ainsi, l'application des dispositions de la loi de Cohésion sociale relatives au contrôle des demandeurs d'emploi a été renvoyée à l'après référendum*". **(1)**

La mise en place du plan Borloo de "cohésion sociale" (2)

"*Le marché du travail connaît, dans notre pays, d'importants dysfonctionnements engendrant une durée anormalement élevée du chômage, alors que le nombre d'emplois non pourvus s'accroît et dépasse 500 000. [.] Le chômage massif est devenu une donnée permanente, avec plus de 4 millions de personnes indemnisées ou allocataires de minima sociaux, et toutes les conséquences négatives qui en résultent pour la compétitivité de notre pays. Nous devons le maîtriser dans le cadre d'une perspective d'avenir : l'allocation chômage est une indemnité, il faut en faire un investissement, un instrument de retour à l'activité. La période de chômage était un moment d'effritement, il faut en faire une étape de reconstruction, au cours de laquelle le rôle éminent de la puissance publique est d'accompagner chacun de ceux qui en ont besoin, au nom de l'efficacité, mais aussi de la fraternité. Avec 10 000 emplois détruits et 10 000 emplois créés chaque jour ouvrable, le chômage frictionnel est inévitable. Ce qui n'est pas acceptable, c'est le chômage de longue durée, le chômage d'exclusion, le chômage durable des jeunes à la recherche de leur premier emploi*", pouvait-on lire dans ce plan.

Le mardi 3 mai, le patronat et les quatre syndicats (CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) signataires de l'accord sur la convention de reclassement personnalisée (CRP) **(3)**, destinée aux salariés des PME victimes de licenciements économiques, ont soumis leur texte à l'agrément du ministre de la cohésion sociale, Jean-Louis Borloo. Une partie de l'assistance a saisi l'occasion de ce rendez-vous officiel pour s'insurger contre les projets gouvernementaux de transformation du service public de l'emploi et de contrôle accru des chômeurs. Sur la forme, les organisations syndicales s'insurgent de ne pas être associées à l'élaboration de la convention entre l'Etat, l'ANPE et l'Unedic qui doit définir le rôle et les nouvelles missions de chacun. Sur le fond, le projet de convention prévoit un contrôle accru des chômeurs en matière de recherche d'emploi et institue un nouveau pouvoir de sanction en faveur des Assedic.

Le projet de convention entre l'Etat, l'ANPE et l'Unedic

Ce projet de convention en 16 articles doit être examiné le 10 juin par le conseil d'administration de l'ANPE et le 20 juin par celui de l'Unedic. Le texte réforme les modalités d'accueil des demandeurs d'emploi. Dès leur premier entretien, l'Unedic devra estimer leur risque de sombrer dans le chômage de longue durée. Une grille de profilage permettra ainsi de "classer" les chômeurs, pour adapter leur accompagnement à leur situation par rapport au marché de l'emploi. Après son inscription au régime d'assurance-chômage, le demandeur d'emploi bénéficiera d'un entretien à l'ANPE dans un délai de huit jours à partir du 1er janvier 2006 et de cinq jours à compter de 2007. A cette occasion, l'ANPE devra établir "*le profil, le projet et le plan d'action du demandeur d'emploi, en lui proposant immédiatement des offres d'emploi*". La fréquence des rendez-vous à l'ANPE sera déterminée en fonction de ses difficultés éventuelles de retour à l'emploi. Mais le gouvernement refuse de définir l'"*emploi convenable*" que le chômeur n'aurait pas le droit de refuser : "*Les critères qui définissent l'emploi convenable sont souvent trop rigides pour avoir une quelconque efficacité sur la recherche d'emploi*", explique-t-on au ministère du Travail. Le "document de travail" prévoit une "*grille de profilage*" des chômeurs afin d'adapter leur accompagnement au marché de l'emploi et de définir pour chacun un "*projet personnalisé*".

C'est l'article 7 **(4)** qui a mis le feu aux poudres. Les nouvelles règles pourraient aboutir à la réduction, la suspension ou la suppression des indemnités de chômage. Selon le projet, la convention fixerait de nouvelles modalités de contrôle et une échelle de sanctions en cas de recherche d'emploi jugée insuffisante. Parmi les pistes privilégiées par le gouvernement : des sanctions progressives qui interviendraient après trois refus de propositions d'offres. Le refus d'une formation pourrait donner lieu à une réduction des allocations de 20 %. Revoilà donc, le contrôle des chômeurs remis sur la scène du négoce paritaire, le discours revient, les faits restent : moins de 40 % des chômeurs indemnisés par l'Assedic **(5)**, de plus en plus de personnes rejetées aux minima sociaux (comme le RMI, quand c'est possible !), une indemnisation de plus en plus misérable et surtout ciblée... Revoilà donc le spectre du chômeur **(6)** fainéant, celui qui abuse du système **(7)**, se dore la pilule pendant que les autres turbinent. Or, parmi les 2,2 millions de chômeurs inscrits à l'ANPE en 2002, seuls 1.380 ont fait l'objet de sanctions, soit à peine 0,06 % du total. Pour la CGT et FO, c'est la qualité de l'offre qu'il faudrait vérifier, avant de contrôler les chômeurs. La CFDT souligne que "*le système de contrôle et de sanction ne devrait intervenir qu'en dernière étape*". L'organisation du contrôle, s'il devait être mis en place, suscite également des divergences. Pour la Medef, le rôle de contrôleur devrait revenir à l'Unedic. Les syndicats en revanche s'accordent tous à dire que cette fonction devrait relever uniquement de la responsabilité de l'Etat, c'est à dire de la direction départementale du travail.

Il faudrait un miracle pour que cette convention ne soit pas signée : pour être rejetée, elle devrait obtenir les voix de tous les syndicats, plus celles d'au moins un syndicat patronal…
La question doit être, en principe, tranchée au mois de juin. Inscrites dans la loi de cohésion sociale, les modalités du contrôle des demandeurs d'emploi seront précisées via la publication d'un décret.
A noter que le Conseil général de la Marne envisage d'engager des RMIstes ayant au moins le bac pour "accompagner" (lire "contrôler") les autres RMIstes.

Appel à la lutte collective

"*Nous sommes plus de 4 millions de chômeurs pour moins de 400 000 emplois non pourvus. Pourtant, de droite ou de gauche, toutes les institutions s'accordent pour nous obliger à accepter n'importe quel morceau de boulot pour n'importe quel prix. Radiations massives, sur n'importe quel prétexte des allocataires de l'ASS... "Insertion professionnelle" obligatoire par le biais de contrats de travail précaire pour les RMIstes. Obligation pour les chercheurs d'emploi de se conformer aux offres et formation proposées dans leur région selon les besoins des patrons... Quelle que soit notre situation administrative, chômeurs indemnisés ou non, RMIstes ou contrats précaires et sous-payés, inscrits ou non à l'ANPE, ce qui nous attend est très clair : contrôles accrus et répétés, menaces de radiations, pressions pour accepter un contrat d'avenir (35h payées 26 !) ou quelques heures de boulot dans une entreprise d'insertion...*
En 1997-98 le projet de loi Bourquin visant à exiger une contrepartie en temps de travail en échange du RMI avait été balayé par la mobilisation des chômeurs, Des actions d'occupations des CAF, ANPE, et ASSEDIC étaient en vigueur sur tout le territoire, des réquisitions collectives de richesses se multipliaient. Cette mobilisation a permis le retrait des projets de lois anti-chômeurs et l'obtention d'une allocation de fin d'année pour tous les minima sociaux.
Aujourd'hui encore, face à ces attaques



généralisées contre tous les chômeurs seules la solidarité active et la lutte collective nous permettront d'inverser la vapeur et d'assurer de meilleures conditions de vie pour tous, avec ou sans emplois."
Affaire à suivre

(1) La Tribune de fin avril 2005.
(2) Pour une analyse de ce plan, se reporter à Courant alternatif n° 143 de novembre 2004. La loi de cohésion sociale a été adoptée en janvier 2005.
(3) Prévue par la loi de cohésion sociale et qui sera effective, selon M. Borloo, "le 1er juin".
(4) Article 7 - Les modalités opérationnelles du contrôle de la recherche d'emploi.
(5) Les 10 % de chômeurs les mieux indemnisés représentent 30 % des dépenses de l'Unedic.
(6) On oublie que le chômage est la résultante d'une fin d'activité salariée non choisie : licenciement (économique ou pas), fin de contrat à durée déterminée, de mission d'intérim...
(7) "*Le contrôle des chômeurs est une guerre de religion ! Dans les faits, il n'y a pas plus de 200.000 tricheurs parmi les 2,4 millions de chômeurs inscrits à l'ANPE*", estime un ancien directeur général de l'agence pour l'emploi. Les Echos du 19/04/05

Extraits de l'Article 7 du "Document de travail" du 19 avril 2005

"**§ 2** – *Les opérations de contrôle de la recherche d'emploi sont effectuées par les services des DDTEFP* (Directeurs départementaux du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)*, des Assedic et de l'ANPE.*

a) *Dans le cadre du suivi des projets personnalisés et de la mission de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, l'ANPE est amenée à apprécier la disponibilité et la réalité de la recherche d'emploi des demandeurs d'emploi.*
   - *En cas d'absence à convocation ou de refus de se soumettre à une visite médicale auprès des services médicaux de main d'œuvre, que ce soit pour les demandeurs d'emploi indemnisés ou non, l'ANPE radie, mais ne saisit pas le DDTEFP pour qu'il procède à un contrôle. Elle informe de la radiation le DDTEFP ainsi que l'Assedic (pour les demandeurs d'emploi indemnisés).*
   - *En cas d'insuffisance de recherche d'emploi, de refus d'emploi ou de refus de formation l'Assedic qui met en œuvre la procédure visée au b) du présent article. S'agissant des demandeurs d'emploi indemnisés par le régime de solidarité, elle en informe le DDTEFP, afin qu'Assedic et DDTEFP mettent en œuvre la procédure prévue par le présent article. S'agissant des demandeurs d'emploi non indemnisés, elle procède, s'il y a lieu, à une radiation temporaire ou définitive de la liste des demandeurs d'emploi.*

b) *Dans le cadre du suivi des projets personnalisés, l'Assedic est amenée à apprécier la réalité de la recherche d'emploi du bénéficiaire de l'assurance chômage, au sens de l'article L.351- 16 du Code du travail, et peut prendre, en cas de manquement de celui-ci à ses obligations légales et réglementaires, une mesure de réduction du montant de l'ARE ou de suspension de son versement à titre conservatoire, conformément au principe de proportionnalité des sanctions défini par le Code du travail. La mesure conservatoire de l'Assedic revêt un caractère définitif lorsqu'elle est confirmée par le DDTEFP."*

"**§ 6** – *En cas d'absence à une convocation, de non renvoi de pièces justificatives ou d'examen non concluant sur la réalité de la recherche d'emploi de l'allocataire, l'Assedic, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception rappelle au bénéficiaire de l'allocation de l'assurance chômage ses engagements, et, l'informe de son intention de suspendre le versement de son allocation ou d'en réduire le montant. Elle l'invite à lui présenter ses observations par écrit dans les 15 jours ou, s'il le préfère, à l'occasion de l'entretien contradictoire, fixé au terme de ce délai, et durant lequel il peut être accompagné d'une personne de son choix.*
Si, en l'absence d'observations écrites, ou après examen des observations écrites ou à l'issue de l'entretien contradictoire, l'Assedic conclut à la non réalité de la recherche d'emploi, elle prend une mesure conservatoire de suspension ou de réduction du montant de l'allocation de l'assurance chômage, conformément aux dispositions du Code du travail, et saisit le DDTEFP. L'Assedic notifie à l'allocataire la mesure conservatoire dans les trois jours ouvrés suivant la date à laquelle elle a été prise et l'informe de la saisine du DDTEFP. Elle informe l'ANPE de la mesure de suspension et de son motif en renseignant le fichier commun ANPE-Unédic.

LA JUSTICE AUX ORDRES DU POUVOIR ET DU PATRONAT !

La Cour d'Appel de Nancy vient de condamner Kamel BELKADI à 2 ans de prison avec sursis pour l'incendie de l'usine DAEWOO-ORION de Mont-Saint-Martin, alors qu'aucune preuve matérielle ne pèse contre lui.
Ce jugement est le point d'orgue d'une manœuvre visant à criminaliser la lutte menée par les salarié(e)s de DAEWOO contre leur patronat mafieux, et, plus généralement, toutes les actions syndicales qui ne rentrent pas dans le cadre d'un consensus avec le patronat et les pouvoirs publics.

UN DENI DE JUSTICE

Lors des audiences d'octobre 2004 à Briey et le 5 avril à la Cour d'Appel de Nancy, le scénario imaginé par l'accusation s'était vidé de tout contenu au point que l'avocat général de Nancy a été obligé de reconnaître que *«ce n'est pas le procès BELKADI, c'est l'affaire DAEWO »,* et de revoir son réquisitoire à la baisse.
Les contradictions et les incohérences du seul témoin qui accuse Kamel, l'impossibilité matérielle que celui-ci ait pu mettre le feu dans le créneau horaire déterminé par l'enquête, les différents témoignages qui attestent de la présence de Kamel au poste de garde en continu depuis ½ heure avant le départ de feu jusqu'au moment de l'alerte, tous ces éléments ont fait ressortir l'évidence de l'innocence de Kamel.

UN NON-SENS JUDICIAIRE

Dans la foulée du TGI de Briey, la Cour d'Appel de Nancy avait «besoin» d'un coupable, même au rabais, parmi les ouvriers les plus en pointe dans la lutte … elle a donc condamné celui qui était dans le collimateur depuis le début. Mais comme tous les éléments du dossier montraient que Kamel n'était pas réellement coupable, elle a revu la peine à la baisse, en l'assortissant d'un sursis complet … alors qu'un incendie volontaire, selon la jurisprudence habituelle, «çà vaut» 7 à 10 ans de prison ferme ! Reste que notre Camarade a fait réellement 3 mois de détention préventive.
En dévoilant publiquement l'inconsistance de l'accusation, la mobilisation menée par l'UL CGT LONGWY et le comité de soutien à Kamel a permis de faire reculer la justice de classe sur la nature de la peine (de 3 ans de prison dont 18 fermes, on passe à 24 mois avec sursis), mais pas de faire reconnaître l'innocence de Kamel.
Kamel et son avocat, Maître BEHR, ont formé un pourvoi en Cassation à l'issue du verdict prononcé par la Présidente de la Cour d'Appel.
Il est évident que nous ne laisserons notre Camarade payer pour un crime qu'il n'a pas commis.

Plus que jamais la question se pose, à laquelle il faudra bien que la justice réponde :

A QUI PROFITE LE CRIME ?

Cet incendie tombait «à point» pour tous ceux qui voulaient en finir avec la lutte des salariés. Il a permis à la direction de DAEWOO de faire l'économie d'un plan social qui lui aurait coûté au minimum 3 fois plus que le stocks de produits finis parti en fumée.
Ou est passé l'argent public que DAEWOO-ORION a empoché (46 millions d' € de subventions, 5 ans d'exonération de taxes professionnelles …) ? Pourquoi a-t-on présenté cette usine comme le fleuron de la reconversion de Longwy alors qu'elle présentait plus de 3 000 points de non-conformité aux normes d'hygiène et de sécurité ? Pourquoi les a t-on laissé vendre leurs produits à perte aux autres filiales du groupe ? Pourquoi a t-on laissé faire lorsqu'il s'est avéré que DAEWOO possédait plusieurs comptes à CLEARSTREAM, la «banque des banques» spécialisée dans le «blanchiment» d'argent sale ? Quelles personnalités politiques sont compromises dans cette affaire ? Et les cotisations URSSAF impayées pendant 18 mois ?

Kim Woo Choong, l'ex-PDG du groupe, bénéficiant de la nationalité française et décoré de la croix de la Légion d'Honneur a coulé des jours tranquilles sur la Côte d'Azur et a été récemment embauché par la société Lohr en Alsace, alors qu'il était recherché par Interpol pour malversation et détournement de fonds ! Il vient de «se livrer» à la justice coréenne …sans doute pour bénéficier de la grâce présidentielle, dont ont déjà profité 4 de ses complices condamnés dans cette affaire.

D'autre part, le Conseil de Prud'Hommes de Longwy vient de condamner DAEWOO-ORION (en la personne de son liquidateur judiciaire) pour licenciement sans cause réelle et sérieuse des 107 salariés qui avaient introduit un dossier, avec l'aide de la CGT, à la suite de la fermeture de l'usine.
Jugeant que ces licenciements étaient liés à la politique financière de l'entreprise, qui vendait ses produits finis à perte aux autres filiales du groupe, le Conseil a condamné le liquidateur judiciaire de DAEWOO-ORION à verser aux ex-salariés la somme globale de 640 000 € pour des rappels de salaire sur pause et pour des dommages et intérêts compte-tenu de leur licenciement abusif. C'est un premier pas dans le sens d'une vraie justice !

Nous avons également porté plainte contre Kim Woo Choong pour complicité de Banqueroute, et nous veillerons à ce que ce dossier ne reste pas sans suite …
Plus que jamais, la mobilisation continue !

KAMEL EST INNOCENT
DAEWOO-MAFIA, ETAT COMPLICE !

Union Locale CGT Longwy

Kamel est aussi condamné à 30 000 € de dommages et intérêts.

RETOUR SUR LE MOUVEMENT LYCEEN

Ceci est une transcription d'une partie de l'interview des trois lycéennes et lycéens du 92 et 93 réalisée par "Vive la sociale" et diffusée sur Primitive. Réalisée avant les procès, elle n'aborde ce sujet qu'au travers de la dimension anti-répression prise par les dernières manifestations.

Comment le mouvement lycéen a-t-il commencé en Île-de-France ?

Au départ, il y a eu une réunion dans un café d'une dizaine de personnes : des syndicalistes lycéens, des membres d'organisations politiques et des indépendants. Il a été décidé d'organiser une AG à la fac de Nanterre. Les militants qui s'étaient réunis ont profité de la manif interpro du 20 janvier pour faire passer le mot. A cette AG, ils nous ont donné des billes sur le projet de réforme Fillon et on a décidé d'une manif le 1er février. On est retourné dans nos lycées et le matin de cette manif, on est passé dans les classes pour expliquer ce qu'était cette réforme. On était à peu près 3 000 dans la rue, dans une manif non déclarée, sans service d'ordre. Après cette manif, il y a eu une AG qui a décidé d'appeler à une autre manif. Parallèlement, chacun-e essayait de mobiliser sur son lycée.

Les syndicats lycéens (FIDL et UNL) nous ont beaucoup aidés à organiser les manifs. Ils ont mobilisé beaucoup de monde au départ, avec des moyens : camions, tracts, … Très vite, on a été en parallèle à ces syndicats, surtout quand on s'est aperçu que les manifs République-Bastille ne faisaient rien avancer : ils ne faisaient que distribuer leurs autocollants, sur des musiques de Britney Speers, sans aucun message politique. Ils ne voulaient pas reconnaître la légitimité d'une coordination hétérogène et autogérée. En fait, ils ne reconnaissaient pas qu'il y avait un mouvement lycéen naissant. Pour eux, comme en 1998, les syndicats lycéens représentaient les intérêts des élèves et donc (que : à supprimer) les lycéens devaient être syndiqués pour défendre leurs intérêts et leurs revendications. Or l'immense majorité des lycéens n'est pas syndiquée.

Pour mieux décrire ce parallélisme, d'un côté il y avait une structure permanente et d'un autre côté, ceux qui pensaient qu'on pouvait faire les choses nous-mêmes, être indépendants, … Et surtout qu'on pouvait poser des questions politiques, et pas seulement demander des crayons… La FIDL et l'UNL voulaient simplement négocier et c'est leurs revendications que les médias ont mises en avant dans un premier temps. Nous, ce qu'on voulait, c'est l'abrogation de la loi Fillon. Pour eux, "Fillon démission" ne pouvait pas être un mot d'ordre à mettre en avant. On avait l'impression qu'ils étaient juste là pour récupérer des adhérents. En fait, ils ont lâché très vite et on s'est rendu compte qu'il fallait s'organiser de manière autonome. Lorsqu'on a voulu, à titre individuel, participer à une réunion de la FIDL pour débattre ensemble, on s'est fait virer par le SO de SOS Racisme. En fait, on s'est aperçu très vite qu'ils ne combattaient que des petits points de la réforme, car à ce moment-là il ne s'agissait pas encore de la loi, et non la philosophie, qui se retrouvait dans la phrase : "L'éducation doit être couplée avec le marché".

Quelles étaient les divergences ?

Il y a eu une divergence fondamentale entre celles et ceux qui refusaient l'essence de la loi et ceux qui refusaient la forme. Dès que la loi va passer dans l'urgence, les syndicats lycéens vont l'accepter. Ils avaient une stratégie : redorer leur blason et empêcher une radicalisation du mouvement. En fait, il faut rappeler que ces deux syndicats sont nés à l'intérieur du Parti Socialiste. Or à l'approche du référendum sur la constitution européenne, ils n'avaient pas intérêt à ce qu'un mouvement veuille sanctionner le gouvernement. A notre avis, le PS n'est pas pour rien dans les choix stratégiques de la FIDL et de l'UNL. Ces syndicats en étaient encore aux TPE et aux choix des options quand une partie du mouvement en était à un regard sur la société, vers les sans papiers (lycéens dans un premier temps), vers les précaires, … Une société qui amène à produire cette loi.

Petit à petit, la loi Fillon a commencé à être reléguée au second plan. Ce n'était plus l'objet essentiel de la lutte, de la mobilisation. Les gens voyaient plus loin, c'était une réelle contestation. Les lycéens ont commencé à avoir une conscience politique plus élargie.

Pouvez-vous nous parler des blocages et des occupations ?

Quand on est 30 sur 900 élèves informés de la loi, comment on fait pour faire passer nos connaissances ? Les blocages étaient un bon moyen d'informer les lycéens-lycéennes, leur permettant de donner leur avis, de voter la grève pour pouvoir aller à la manif. Le blocage était un bon moyen de permettre au maximum de personnes de s'exprimer et d'informer au mieux avec peu de moyens. Au début, on nous a dit : "*Le blocage, c'est pas démocratique*", sauf que la démocratie, c'est de pouvoir rassembler et demander l'avis de tout le monde. Or dans les lycées, on n'a pas de lieux pour cela, on ne fait que se croiser dans les couloirs. Le noyau actif s'est élargi, mais très rapidement on s'est aperçu qu'il fallait se donner d'autres moyens. Les blocages ont permis de reconquérir nos droits : obtenir une salle et des panneaux d'affichage par exemple, ce qui était impossible en début d'année.

Pour celles et ceux qui petit à petit abandonnaient la lutte, il y avait trois types d'arguments : c'est bientôt les examens, mes parents veulent que j'aille en cours, à quoi ça sert d'aller aux manifs si c'est pour se faire agresser et racketter ? Ce à quoi il faut ajouter les pressions administratives. Il faut savoir que de nombreux élèves se sont fait virer de chez eux parce qu'ils persistaient dans le mouvement contre l'avis de leurs parents. Il y avait aussi la paresse de s'investir.

Si le blocage seul ne peut marcher à long terme, il y a aussi l'occupation la nuit, ce qui n'est pas la même logique. Elle permet de poser une contestation permanente dans le lycée et de montrer qu'il y a des élèves qui continuent à se battre. Il y a eu l'idée de mettre en place des cours pendant ces occupations, de faire des choses. Mais on n'a pas été suffisamment soutenu par les profs au moment des blocages.

C'était quand même difficile d'organiser pendant les occupations des ateliers débats, de mettre en place des cours. Si cela avait marché, ça aurait pu être un atout pour la mobilisation. On s'est quand même beaucoup entraidés : à tour de rôle, une personne allait au cours et transmettait les documents aux autres.

Pouvez-vous nous parler des soutiens que vous avez reçus ?

Même s'il y avait un soutien en parole de nombreux profs, cela a eu du mal à se traduire réellement sur le terrain. Pour nombre d'entre eux, il reste toujours l'abcès de 2003 où les pertes de salaire ont été conséquentes suite à une grève longue qui n'a pas gagné. Puis, "*C'est trop tard, la loi est passée*". On avait beaucoup compté sur la manif interpro du 10 mars pour que les salariés, surtout du public, nous apportent leur soutien. Mais ils ont préféré négocier sur leur salaire. Il n'y a pas eu de convergence.

Du côté des syndicats de profs, deux nous ont réellement soutenus : SUD et la CNT, qui appelaient à la grève à chaque manifestation et qui étaient présents. Pour ce qui de la FSU, cela dépendait des établissements et des départements : les profs disaient "*Le syndicat n'appelle pas à la mobilisation*" et les syndicats répondaient qu'ils n'avaient pas de demande de la part de la base… Il n'y a eu de la part des enseignants que des grèves ponctuelles. On n'a pas été suivi au niveau national. A noter que pour le collectif anti-répression, les syndicats ont tous signé !

On a été bien soutenu en région parisienne par la FCPE (association de parents d'élèves), ce qui ne fut pas le cas à Toulouse.

Est-ce que vous vous êtes intéressés à la façon dont les médias parlaient de vous ?

Cela a été un grand sujet de discussion dans les AG parce que les médias sont vraiment importants dans notre société. Il est vrai que si on veut faire passer quelque chose, on a tendance à vouloir soigner son image.

Au début du mouvement, c'était :"*Le mouvement lycéen conduit par l'UNL, la FIDL et le CAL, organisation lycéenne proche de la LCR et d'Alternative libertaire*", alors que les CAL, ça n'existait pas. Quand les syndicats sont partis, les médias ont vu qu'il y avait un mouvement quand même. Ils ont commencé à nous écouter et à reconnaître qu'on était la coordination lycéenne, mais quand même, on était des radicaux d'extrême gauche. On a vu apparaître dans les médias des "figures" de la coordination, soi-disant porte-paroles, alors que personne ne les avait désignés comme tels et qu'ils ne s'étaient pas réclamés comme tels. Les médias ont essayé de nous faire passer pour un syndicat conventionnel.

Le pic de la vague médiatique a eu lieu après le 8 mars, avec les "casseurs". On a eu l'impression que ce déploiement médiatique avait pour but que les lycéens ne descendent plus dans la rue. On avait l'impression que d'un côté, il y avait les lycéens qui se mobilisaient et de l'autre les jeunes des banlieues qui étaient là pour casser, voler… Pour nous, la réflexion était : "*On est confronté à un problème, on fait quoi pour que la mobilisation continue ? On fait un service d'ordre musclé ou plus diplomatique ?*". C'est le côté diplomatique qui l'a emporté. Dans les médias, c'était un phénomène de société un peu bizarre, très malsain. A la manif interpro du 10 mars, on a eu droit à un SO musclé qui empêchait les individus noirs "*à capuche*" et les arabes "*à casquette*" d'entrer dans le cortège. Nous, on a eu plus peur du SO musclé que de ceux qu'on empêchait d'entrer. Les lycéens ont eu peur et cette partie du cortège s'est vidée petit à petit. C'est ce qui a été le plus médiatisé de tout le mouvement. Ce qui est clair, c'est qu'après cette manif du 8 mars, les manifs ne faisaient plus 100 000 personnes et que le gouvernement a fait passer la loi en urgence.

Comment voyez-vous l'avenir de ce mouvement ?

On avait été jusqu'à dire qu'on allait pouvoir bloquer le bac cette année. Mais hélas, ce ne sera pas possible. Le mouvement s'axe davantage sur le collectif anti-répression. Les dernières manifs qui ont eu lieu, par les slogans, sont devenues plus des manifs anti-répression que contre la loi Fillon, ceci après le 20 avril, date de l'occupation de l'annexe du ministère de l'Education, où 180 personnes se sont retrouvées en garde à vue d'au moins 24 h. Cela a mis fin à quelque chose. Comme ça tombait juste avant les vacances, il n'y a pas eu grand chose pendant les vacances. Comme on l'a dit avant, les manifs d'après vacances se sont plus axées contre la répression.

On pense que ce mouvement aura servi à forger une conscience politique chez beaucoup de jeunes et que beaucoup d'entre nous continueront à militer dans des organisations ou ailleurs, indépendamment. Si on n'a pas gagné sur notre revendication d'origine, on a beaucoup gagné sur ces points-là. Cela a permis de montrer que les jeunes n'étaient pas morts, ni aussi aliénés qu'on voulait le dire.

C'est quand même un mouvement qui a réussi à se débarrasser rapidement des bureaucraties syndicales, à s'auto-organiser rapidement aussi et à tenir plus de 4 mois.



Répression et justice à l'ordre

Les mises en accusations, les jugements pleuvent par dizaines. Des peines de prisons, fermes ou avec sursis, des TIG de centaines de jours, des amendes allant jusqu'à 8 000 €, des procès à huis clos…, la criminalisation du mouvement lycéen est en marche. C'est parce que ces milliers de jeunes ont osé occuper la rue, dire non à Fillon et au gouvernement, c'est parce ce qu'ils ont osé reprendre les vielles méthodes du mouvement ouvrier que le pouvoir les criminalise. Et c'est vraiment n'importe quoi, "*violence en réunion*", "*violence à agent de la force publique en réunion*"… la justice charge lourdement des gamins et des gamines, des étudiants. Mais aussi les rares (trop rares) profs qui ont reconnu dans le mouvement lycéens une remise en cause de l'avenir de misère que cette société nous réserve. Après les coups de matraques, l'éducation civique des participants au mouvement lycéen se poursuit dans les cours de justice.

Quelques exemples

Bayonne : 2 lycéens - 120 h de TIG + 6 000 € de dommage et intérêt

Le Mans : 2 lycéens - 2 mois ferme 2 lycéens - 112 h TIG

Millau : 50 lycéens ont une plainte de la société Effage (société qui gère le nouveau pont payant, que les lycéens avaient occupé, faisant passer gratuitement les automobilistes)

Rennes : 1 mis en examen

Lyon : Suite aux manifs le 15 mars, pour deux élèves mineurs convoqués au tribunal le 26 avril assistés par leurs avocats, un complément d'enquête a été demandée, l'affaire sera jugée fin 2005 ou début 2006. Pour John, l'élève majeur, qui était sur le quai du métro au mauvais moment et avait refusé une fouille au corps, convoqué le 7 juin, un accord avait été trouvé entre l'avocat de la partie civile et son avocat pour un report du jugement. Le président en a décidé autrement. Le jugement a donc été prononcé : 2 mois avec sursis sans inscription au casier judiciaire.

Pour d'autres lycéens et lycéennes, interpellées le 30 avril lors d'une Manifestive très pacifique, dont certains-nes avaient déjà effectué 26 jours de préventive au moment du procès, 4 ont été soit condamnés lourdement (6 mois de prison fermes ou accompagnés de sursis et d'amendes), 3 personnes devant comparaître début juillet (avec remise en liberté de l'une d'entre elles, assignée à résidence comme les 2 autres. Au cours du procès, le juge a continuellement demandé si les personnes avaient un CDI et s'ils-elles étaient anarchistes …

Ile de France : 21 mis en examen et 6 procès en cours. Jean-François est condamné le 2 juin 2005 par le tribunal de Cergy à 1000 € d'amende pour violence à agent de la force publique (jet d'une canette de bière qu'il nie avoir commis). Samuel a été condamné à 5 mois de prison avec sursis et 500 € d'amende (pour soi disant avoir craché sur un commissaire), alors que le procureur n'avait demandé qu'un TIG. Pour Antoine, étudiant, interpellé lors de la manif du 23 avril (violences, rebellions, coups et insultes sur forces de l'ordre…), la juge refuse le complément d'enquête mais accepte le renvoi en collégiale au 22 septembre. Pour Salah et Adrien, lycéens, inculpés pour l'occupation d'un lycée, tout le monde sera éjecté du tribunal, y compris l'avocate… Le jugement : 100 jours-amende à cinq euros et de 500 euros d'amende pour avoir participé à la détérioration de la porte du collège Fénélon et avoir bousculé la proviseure. Ils ne doivent lui en verser solidairement que 2.000 et payer 490 euros pour la réparation de la porte. "*Des avocats en robe, délégués du bâtonnier expulsés du palais, une mission de bons offices bafouée par ceux qui sont chargés de maintenir l'ordre, des lycéens traités comme des terroristes quand ils font appel à un avocat : l'attitude publique des forces de l'ordre est inadmissible et devra entraîner des suites légitimes. J'ai saisi les autorités judiciaires et administratives. Cette scandaleuse voie de fait ne restera pas impunie*", a déclaré le bâtonnier de Paris. D'autres procès sont programmés courant juin…

Par ailleurs, on a appris que dans certains endroits, des lycéens-lycéennes interpellées, mais non mis en examen, s'étaient vues signifier par la police une mise à l'épreuve de 3 ans maximum, cela sans décision de justice (on appelle cela de l'intimidation). On aime-

L'ECOLE RÉPRESSIVE RÉPUBLICAINE !

La présence policière dans nos établissements scolaires (comme vous avez pu le constater dans les pages des différents C.A) est de plus en plus importante. Je suis surveillant dans le petit collège de 308 élèves à Mareuil le Port. Le collège est plutôt tranquille, et comporte certaines avancées en matière de "règlement des problèmes comportementaux des élèves", (ex : la colle le mercredi n'existe plus, les exclusions du collège se font dans le bureau des surveillants à rattraper ses cours…). Nous nous sommes efforcés mes collègues et moi depuis plus de 2 ans à éviter les méthodes répressives infligées aux élèves lors de leurs différentes conneries ! Alors que s'est-il passé le 2 mai ?

Geoffrey, jeune élève de 5ème à été surpris par une aide éducatrice, a fumer dans la cour de récréation (ce qui est interdit). Arrivé au bureau de la C.P.E, elle lui demande de vider ses poches et son paquet de cigarettes, dans lequel se trouvait 3 à 5 gr de shit ! (destinés à son frère qui avec beaucoup de courage fait faire les transactions par son petit frère).

A l'accoutumé nous réglons ce genre de problème de manière interne, mais la le petit Geoffrey s'est retrouvé dans une pièce de la gendarmerie entre 6 gendarmes à l'interroger pendant plus de 2h !! A 12 ans entre 6 flics comprenez que l'on puisse craquer, et il a raconté tout ce qu'il savait (vendeur, réceptionneur, fournisseur du vendeur, etc.).

Ces révélations nous valent depuis une présence policière de 3 à 5 d'entre eux tous les jours au collège. Eux ils appellent ça de la prévention, moi j'appelle cela de la répression, de l'intimidation, du harcèlement, de l'abus de pouvoir… ! En effet tous les jours ils questionnent des élèves dans les bureaux, fouillent les sacs d'écoles et même certains se permettent d'intervenir dans la cour pour engueuler des élèves !

Cette tendance au tout répressif (comme si Geoffrey était le plus gros dealer de Chicago) doit nous mettre la puce à l'oreille sur les vrais objectifs d'éducation de l'école républicaine. Apres les poursuites judiciaires des lycéens pour émeute, on s'attaque à des mômes de 12 ans !

Depuis Geoffrey a été exclus définitivement du collège par un conseil de discipline, ce qui est un échec pour nous, car il y a un an pour les mêmes faits nous avions réussi à obtenir du conseil de discipline qu'une seule semaine d'exclusion pour un élève de 15 ans, et ce sans permettre aux flics de mettre leur groin dans cette affaire.

Quand la police intervient dans la prévention et l'éducation, la répression en est décuplée.

Roman.

JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Le Chat Noir c/o Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

téléphone : 03 26 40 27 08
Messagerie : lechatnoir@club-internet.fr

http://journal-lechatnoir.site.voila.fr

http://oclibertaire.free.fr







Qui sommes-nous ?

Nous nous définissons comme communistes-libertaires parce que:

- Nous rejetons tous les systèmes économiques, toutes les institutions politiques étatiques ou privées qui se fondent sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme, sur l'autorité et la hiérarchie.
- Nous avons toujours lutté, à la fois contre toutes les formes du Capitalisme d'Etat qui se dissimulaient ou se dissimulent encore sous les noms de Marxisme-Léninisme, Bolchevisme, Stalinisme, etc. et contre les capitalismes libéraux avec leur cortège de gaspillage et de consommation effrénée. Il s'agit pour nous des deux revers de la même médaille.
- Nous considérons que, partout dans le monde, les inégalités sociales, la loi du profit et du plus fort conduisent à une société de plus en plus déséquilibrée, polluée, inhumaine et sont directement responsables du racisme, du crétinisme passif, des corruptions financières et politiques.
- Nous sommes pour l'auto-organisation des travailleurs, des habitants, des consommateurs dans les formes qu'il leur convient de se donner, pourvu qu'elles ne reproduisent pas, comme les mafias politiques de Droite comme de Gauche ou les bureaucraties syndicales, les tares que nous dénonçons plus haut.
- Nous sommes pour une Démocratie Directe qui correspondrait aux besoins authentiques des individus, sans distinction de sexe ou de nationalité et non plus au profits des marchands et des publicitaires, des bureaucrates et des notables.
- Nous n'appelons personne à nous "suivre" aveuglément et ne recherchons aucun pouvoir nous-mêmes, mais souhaitons œuvrer avec tous ceux et toutes celles qui veulent changer radicalement la société en prenant dès aujourd'hui leur destinée en main.

INVITATION

Le Chat noir vous intéresse, vous désirez participer à sa mise en œuvre,

PLUSIEURS SOLUTIONS :

ÉMETTEZ des critiques et des propositions concrètes en nous **rencontrant au 51 rue Landouzy à Reims** ou en nous écrivant au Chat Noir

Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

AUTREMENT, envoyez nous vos articles sur les thèmes qui vous tiennent à cœur, billets d'Humeurs et d'Humour à l'adresse précédente ou par e-mail : ***lechatnoir@club-internet.fr***

OU ENCORE : même si vous ne pouvez répondre aux premières propositions ci-dessus, tout est encore possible ! Vous lisez la presse locale, régionale, il vous suffira de sélectionner et de classer par thème les articles qui vous intéressent. Faîtes nous les parvenir avec quelques annotations et réactions. Énormément de choses nous échappent , c'est pourquoi ces propositions peuvent nous permettre de combler une part de la contre information que les média distillent autour de nous et de vous offrir un espace d'expression selon vos moyens et degré de participation.



Retrouvez le Chat Noir tous les lundis de 19 h à 20 h sur Primitive , 92,4 MHz, à Reims
ainsi que sur l'Eko à Montpellier et Canal Sud à Toulouse
et les mercredis, de 16 h à 20 h, au 51 rue Landouzy, Reims
☎ : 03 26 40 27 08
web : http:// journal-lechatnoir.site.voila.fr
e-mail : lechatnoir@club-internet.fr